



résiliation location bail photocopieur

Par laetitou, le **05/06/2021** à **16:01**

bonjour

Je suis en location bail pour un photocopieur pour mon entreprise

Le contrat a été signé en Juin 2016 avec des échéances à échoir

le dernier prelevement intervient le 30 septembre 2021.

J'ai envoyé ma lettre de résiliation à cette entreprise et au loueur (credit) afin de leur demander une résiliation après cette échéance.

Je n'ai pas indiqué de date précise (peut-être une erreur de ma part !) car pour moi mon échéance court jusqu'au 30 décembre 2021 comme elle est à échoir !

je viens de recevoir un courrier de leur part qui stipule mettre fin à mon contrat le 28 octobre, et il considère que j'effectue une résiliation anticipée. par conséquent me réclame une indemnité égale au chiffre d'affaires réalisés sur les 12 derniers mois à compter de la lettre de résiliation (21 mai 2021) avec un minimum de 1525€ HT

Puis-je renvoyer un courrier afin de leur stipuler que je souhaite une résiliation au terme de cette échéance donc au 30 décembre 2021?

Merci pour votre retour